

des objectifs autres que langagiers, comprenant l'insertion professionnelle et le Français sur Objectifs Spécifiques (FOS), ou encore le Français Langue Professionnelle (FLP). L'intérêt évident est de voir que la langue est alors considérée comme un moyen de communication au service de l'apprenant, et non un objectif en soi de la formation linguistique. La difficulté réside alors dans le fait d'enseigner un objet non maîtrisé, comme le français d'une profession que l'on ne connaît pas (la médecine, ou encore l'architecture par exemple), ou de processus d'insertion dont on n'a pas toujours suivi toutes les évolutions. Ces questions amènent inéluctablement à celle de la place de la formation de formateurs au sein de chaque structure.

Dans le contexte décrit, il est essentiel de permettre à son personnel formateur de mettre régulièrement à jour ses connaissances et compétences et de répondre ainsi aux intérêts aussi bien de la structure que du formateur : une adaptation et une employabilité garanties. Pour démonstration, le formateur d'aujourd'hui peut être amené à enseigner à tous les niveaux simultanément (infra A1.1 à C2, préparation aux concours administratifs, etc...). Il peut aussi enseigner d'autres « matières » que le français, comme la numératie, l'insertion professionnelle, le FLP... Enfin il peut intervenir sur plusieurs structures sans pour autant avoir de statut homogénéisé.

Quant au formateur de demain, il sera obligatoirement qualifié et expérimenté, y compris en alphabétisation, afin de répondre aux exigences institutionnelles (il reste à ce jour à déterminer ce qu'est une qualification en alphabétisation), et continuera d'enseigner à tous niveaux et tous publics avec à chaque fois des objectifs adaptés. Enfin, et surtout, il intégrera les Compétences Clés dans son contexte de travail, afin de répondre aux nouvelles directives de l'Europe et de la France. Depuis 2006 en Europe (Parlement européen 18/12/2006 : 8 compétences

clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹) et 2008 en France (Circulaire DGEFP² du 03/01/2008 : 5 compétences clés retenues²), la formation linguistique fait aussi partie des marchés publics Compétences Clés, auxquels chaque organisme de formation pour adultes est susceptible de répondre. Il est donc maintenant urgent d'éclairer les formateurs et les structures sur ces nouveaux enjeux de formation, pour qu'un écart ne se creuse pas entre les directives de ces nouveaux textes et les pratiques de terrain.

Il reste cependant une autre question importante en suspend, qui concerne les parcours de formation des apprenants. Le fonctionnement des marchés publics impose de catégoriser les publics. Il impose aussi un calendrier spécifique à chaque financement. Mais alors comment enchaîner l'accès aux différents dispositifs de manière cohérente, aussi bien dans la progression pédagogique que dans le temps, afin d'éviter les temps inactifs trop longs ? Il est important d'être en mesure d'organiser des parcours de formation concrets pour les personnes désirant s'insérer professionnellement et/ou socialement, et devant pour cela gravir les marches pas à pas tout en gardant un objectif visible et réalisable en tête. C'est donc la cohérence des dispositifs et des exigences qui permettront au public concerné de prouver la réussite de ces dispositifs.

1 - Les 8 compétences clés sont : la communication en langue maternelle, la communication en langues étrangères, la compétence mathématique et les compétences de base en science et technologie, la compétence numérique, apprendre à apprendre, les compétences sociales et civiques, l'esprit d'initiative et d'entreprise, la sensibilité et l'expression culturelles.

2 - Les 5 compétences retenues sont : communication en français, culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies, culture numérique, apprendre à apprendre, communication en langue étrangère.

